

I Conditions d'admission

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. Dans les provinces autres que le Québec, les universités exigent, comme condition d'admission au premier cycle, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université. Au Québec, où le cycle secondaire se termine avec la 11^e année, on exige deux années supplémentaires d'études dans un CEGEP (collège d'enseignement général et professionnel).

Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions à l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université¹.

Voici quelques-uns des certificats étrangers habituellement acceptés par les universités canadiennes :

i) Commonwealth

En général, un étudiant d'un pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission fixées par une université de son propre pays et décrites dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait obtenu un diplôme de premier cycle dans une université de son pays avant d'être admis à leurs propres programmes de premier cycle.

ii) États-Unis

Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat canadien de fin d'études de 12^e année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les universités canadiennes acceptent habituellement les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires. Il faut souvent

¹Les grandes lignes des conditions d'admission aux programmes de premier cycle des universités canadiennes sont contenues dans le *Répertoire des universités canadiennes* (publié par l'Association des universités et collèges du Canada) et dans une des annexes du *Commonwealth Universities Yearbook* (publié chaque année par l'Association des universités du Commonwealth). Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.